
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2017-2018

3 MAI 2018

PROPOSITION DE RÉOLUTION

VISANT À SOUTENIR LA MISE EN PLACE DE PLANS STRATÉGIQUES NUMÉRIQUES
DANS LES DIFFÉRENTES INSTITUTIONS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES(1)

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DES MÉDIAS

PAR **M. ANTHONY DUFRANE.**

(1) Voir Doc. n°612 (2017-2018) n°1

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé des développements par Mme Moinnet, co-auteure	3
2	Discussion	4
3	Vote et confiance	5

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias a examiné au cours de sa réunion du 3 mai 2018(2), la proposition de résolution visant à soutenir la mise en place de plans stratégiques numériques dans les différentes institutions de l'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles .

1 Exposé des développements par Mme Moinnet, co-auteure

En novembre 2016, Mme Moinnet présentait en séance plénière un rapport consacré à « l'influence du numérique sur les modèles pédagogiques dans l'enseignement supérieur » (3). Ce rapport pose un double constat, pédagogique et institutionnel. Du point de vue de la pédagogie, l'utilisation des technologies numériques correspond à une mutation du modèle traditionnel d'enseignement, basé sur une conception magistrale de l'enseignement, soit la transmission d'un savoir par un exposé. À l'heure de la massification de l'enseignement supérieur et de la diversité des profils qui en découle, ce modèle ne convient pas à tous les étudiants et ne leur offre pas les mêmes chances. C'est pourquoi de nouveaux modèles d'apprentissage émergent, basés sur une co-construction des savoirs, plaçant l'étudiant dans une posture active, comme acteur de son apprentissage. En la matière, le numérique ouvre de nombreuses opportunités.

Néanmoins, sur le plan institutionnel, le rapport montre qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles, chaque institution s'est adaptée au développement du numérique en combinant une vision à plus ou moins long terme du développement des TICE (Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement), avec ses propres représentations et ses propres moyens, sans réelle coordination entre institutions, sans vision ou projet global à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les institutions doivent ainsi créer, souvent seules, une culture interne du numérique et de l'innovation et développer avec peu de soutien un plan stratégique pour répondre aux nouveaux défis du numérique, des métiers qui vont apparaître et d'une nouvelle économie.

(2) Ont participé aux travaux de la Commission :

M. Dufrane, Mme Emmery, Mme Jamouille, Mme Kapompole, M. Martin, M. Onkelinx, M. Prévot, M. Culot, Mme Lecomte, Mme Potigny, M. Drèze, Mme Moinnet (Présidente)

Ont assisté aux travaux de la Commission :

M. Doulkeridis, M. Henry, M. Nix : membres du Parlement

M. Marcourt, Vice-Président, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias

M. Crépin, collaborateur au cabinet de M. le ministre Marcourt

Mme Leprince, collaboratrice du groupe PS

M. Jammaers, collaborateur du groupe MR

Mme Lejeune de Schiervel, collaboratrice du groupe MR

M. Belin, collaborateur du groupe cdH

(3) Isabelle Moinnet, « l'influence du numérique sur les modèles pédagogiques dans l'enseignement supérieur », Parlement de la Communauté française, doc 367 (2016-2017) n°1

La proposition de résolution part de ces constats pour demander au Gouvernement de prendre toute une série de mesures visant à soutenir les établissements d'enseignement supérieur dans une transition numérique et pédagogique. Parmi celles-ci :

- rendre prioritaire le soutien au développement de stratégies pédagogiques basées sur le numérique dans les établissements d'enseignement supérieur ;
- soutenir la mise en place de plans stratégiques numériques dans les différentes institutions de l'enseignement supérieur ;
- créer une plateforme d'échange de bonnes pratiques propres au numérique dans l'enseignement supérieur ;
- soutenir et promouvoir les outils numériques au bénéfice du pédagogique ;
- soutenir les structures d'accompagnement existantes à l'implantation des TICE (Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement) dans les cursus et encourager le développement de nouvelles structures d'accompagnement dans les institutions ;
- promouvoir et soutenir des projets de recherche orientés TICE développés dans les centres de recherche pédagogique spécialisés en TICE existant dans la plupart des établissements et de développer pour ces structures des missions de recherche dans des domaines de pointe ;
- assurer aux établissements les ressources pour investir dans les infrastructures numériques ;
- sensibiliser les établissements d'enseignement supérieur à la nécessité d'adapter leur offre de formations liées aux nouveaux métiers du numérique, tout en prenant en considération la dimension « genre ».

Il ne s'agit pas de pousser les établissements d'enseignement supérieur dans une course au numérique pour le numérique. Le numérique n'est pas une finalité en soi, mais un outil accompagnant notamment l'évolution de la pédagogie

vers davantage de participation de l'étudiant dans son apprentissage. Si les possibilités qu'offre le développement des TICE sont un atout pour repositionner certaines institutions dans un contexte d'internationalisation de l'enseignement supérieur, le numérique doit avant tout être au service des étudiants, et singulièrement de leur réussite.

Au-delà des MOOCs, qui ne concernent actuellement que quelques universités, la Fédération Wallonie-Bruxelles doit avoir l'ambition d'accompagner tous les établissements d'enseignement supérieur, en ce compris les hautes écoles et les écoles supérieures des arts, dans une transition numérique au service des objectifs suivants :

- une meilleure transition entre le secondaire et le supérieur ;
- une politique d'aide à la réussite qui permette une plus grande accessibilité qualitative à notre enseignement supérieur ;
- une flexibilité des parcours et une individualisation des formations pour répondre au mieux aux besoins et aux aspirations de nos étudiants ;
- un meilleur équilibre entre les charges d'enseignement et de recherche pour le personnel académique et scientifique ;
- une plus grande participation de nos étudiants à leur apprentissage ;
- une meilleure politique d'orientation et de réorientation des primo-arrivants.

La proposition de résolution vise ainsi à soutenir le développement numérique des établissements d'enseignement supérieur dans une démarche pédagogique réfléchie, suivie, évaluée, concertée et évolutive pour améliorer encore l'accessibilité et la qualité de l'enseignement supérieur.

La députée remercie les Groupe PS et MR qui ont déposé cette proposition avec le Groupe cdH. Cela démontre que tous sont conscients de la nécessité pour l'enseignement supérieur de ne plus accumuler du retard sur les enjeux du numérique et de l'innovation.

2 Discussion

M. Culot souligne l'importance de chaque mot et lorsque le Parlement demande au Gouvernement de soutenir le développement du numérique dans l'enseignement supérieur, il entend également que le Gouvernement apporte à l'enseignement supérieur un soutien concret et financier, en organisant de manière effective certaines actions destinées à promouvoir le développement du numérique dans l'enseignement supérieur. Le fait que

l'opposition et la majorité aient co-signé ce projet de résolution est d'ailleurs un geste fort.

Mme Kapompole insiste sur la prise en compte de la réelle plus-value que la mise en place de plans stratégiques numériques peut avoir sur la pédagogie. Cette démarche doit s'opérer en prenant garde à ne pas renforcer la fracture numérique et les inégalités sociales. Enfin, elle souligne l'importance de sensibiliser au numérique dès le plus jeune âge et donc dans l'enseignement obligatoire. La parlementaire annonce le dépôt imminent de textes relatifs à cette matière particulière.

M. Drèze se réjouit de l'unanimité exprimée autour de cette proposition et indique que l'absence de développement numérique des institutions, notamment à travers les MOOCs, conduit à une fuite de la formation, entraînée par les développements d'e-learning dans les pays étrangers.

M. le Ministre a déjà démontré par le passé tout le soutien qu'il apporte au développement du numérique, dans l'enseignement en particulier. La Wallonie a développé maints programmes pour suppléer l'insuffisance budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles notamment dans l'enseignement obligatoire. Ces initiatives ont été accompagnées par des modifications pédagogiques liées aux pratiques dans l'enseignement obligatoire. S'il concède qu'il faut soutenir la mise en place de tels plans dans l'enseignement supérieur, le Ministre rappelle néanmoins la liberté académique des établissements d'enseignement supérieur. Il relatera cependant avec beaucoup de conviction la présente proposition de résolution, dès qu'elle sera approuvée par le Parlement.

Il rappelle qu'en la matière, beaucoup de choses ont été initiées mais ne bénéficient pas de la visibilité nécessaire. Il indique néanmoins à M. Drèze que les MOOCs ne sont pas la panacée universelle mais un des outils d'accès au savoir. Il insiste sur l'existence, aux côtés des MOOCs, d'autres dispositifs pédagogiques.

La résolution adoptée sera transmise à l'ARES, lieu de rassemblement des établissements d'enseignement supérieur, afin que ces derniers réfléchissent et développent des propositions de mise en place de plans stratégiques numériques. Il suppose dès lors, vu l'unanimité de la commission, qu'il en sera de même lorsque le prochain décret budgétaire prévoira une dépense spécifique pour développer cette initiative auprès des établissements d'enseignement supérieur.

Mme Moinnet s'aligne sur la remarque de Mme Kapompole relative à la sensibilisation au numérique dès le plus jeune âge. Elle remarque que le groupe Ecolo avait proposé de réaliser un rapport consacré à l'influence du numérique sur les modèles pédagogiques de l'enseignement fondamental, à l'instar de celui qu'elle avait réalisé en 2016 relatif à l'enseignement supérieur.

L'auteure remercie le Ministre de relayer la résolution d'une part auprès des établissements d'enseignement supérieur, et en particulier auprès des hautes écoles et des écoles supérieures des arts, et d'autre part, auprès de l'ARES, au sein de laquelle elle remarque l'absence d'une commission spécifique consacrée au numérique.

M. Henry est préoccupé par l'absence, dans le développement de la proposition de résolution, d'une définition des attentes du numérique dans l'enseignement supérieur. S'il admet la nécessité de combler un certain retard en la matière et de développer des stratégies spécifiques, comment développer cette stratégie numérique et accompagner les enseignants dans ce développement ?

Mme Moinnet suggère pour ce faire d'inciter les enseignants à mettre en avant dans leur CV, lorsqu'ils postulent dans une institution, leur intérêt et leur implication dans le déploiement d'une stratégie numérique à développer de façon transversale avec les étudiants tout au long de leur cursus. Il est dès lors essentiel que les enseignants soient eux-mêmes formés aux enjeux du numérique dès l'entame de leur propre cursus de formation.

Devant l'insistance de **M. Henry** sur la position des groupes politiques quant à la définition du numérique à mettre en place dans l'enseignement supérieur, **Mme Kapompole** rappelle que cet enjeu ne doit pas accroître la fracture numérique, mais apporter une plus-value pédagogique et respecter l'indispensable liberté académique des établissements d'enseignement supérieur. Elle répète la nécessité d'établir, au sein de la présente commission mais aussi au sein de la commission en charge de l'enseignement fondamental, un travail de suivi basé sur le long terme.

3 Vote et confiance

La proposition de résolution est adoptée à l'unanimité des dix membres présents.

A l'unanimité, il est fait confiance au Président et au Rapporteur pour la rédaction du présent rapport.

Le Rapporteur,

A. DUFRANE

Le Président,

A. ONKELINX